

Règlement du jeu

Redécouvrez votre intérieur avec AVendreALouer.fr

Article 1 - Présentation de la Société Organisatrice

Le site Avendrealouer.fr est édité par PAGES JAUNES SA, société anonyme au capital de 4.005.038.115 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 444 212 955 et dont le siège social est situé au 7, avenue de la cristallerie – 92310 Sèvres - Tél. : 01.46.23.30.00 - contact@avendre.fr - Fax. : 01 44 88 02 40 - Numéro de TVA intracommunautaire FR19552028425.

Ci-après, dénommée « Société Organisatrice », organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé «Redécouvrez votre intérieur avec AVendreALouer.fr». Le Jeu est régi par la loi française et est soumis aux conditions précisées dans le présent règlement. Il est organisé du 17 avril 2014 au 9 mai 2014 minuit inclus (date et heure françaises de connexion faisant foi).

Dans cet article et dans l'ensemble du règlement, les dates et heures seront celles de Paris, France.

Le jeu est accessible à partir de l'adresse <https://www.facebook.com/AVendreALouer>

Article 2 - Participation

La participation à ce jeu est réservée aux internautes membres du réseau social Facebook personnes physiques majeures selon la loi française à la date du lancement du jeu (soit âgées de 18 ans et plus), disposant d'une adresse e-mail valide et résidant en France, à l'exception du personnel salarié de la société organisatrice, de tous prestataires ayant collaboré à l'organisation du jeu, ainsi que de leurs familles (même nom, même adresse).

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur sur le territoire français.

Le non respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entrainera la nullité de la participation.

Décharge Facebook : cette application n'est pas gérée ou parrainée par Facebook. Les informations que vous communiquez sont fournies à PAGES JAUNES SA et non à Facebook. Les informations recueillies dans le cadre du présent Jeu par la société Organisatrice à l'exception des adresses e-mails éventuelles dont les ami(e)s du participant sont titulaires, sont nécessaires à la prise en compte de la participation de chaque participant.

Elles ne seront pas utilisées à une autre fin ni transmises à des tiers sans une autorisation expresse des participants autres que les prestataires de la Société Organisatrice ayant besoin de les connaître pour les stricts besoins de l'organisation du Jeu.

Conformément à la loi " Informatique et Libertés " du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent auprès du Service Clientèle de la Société Organisatrice, à l'adresse indiquée dans l'article 1 du présent règlement.

Le participant a le choix de s'abonner ou non à la newsletter de la Société Organisatrice qui lui est proposée dans le cadre de sa participation, en choisissant de cocher ou non la case relative à la newsletter. La Société Organisatrice, seule destinataire de ces informations dans le cadre de l'abonnement à la newsletter, s'engage à ne pas céder ni transmettre ces informations à des tiers.

Article 3 - Principe et modalités d'inscription

Pour participer au jeu, le participant doit :

1. Accéder à la page Facebook de A Vendre A Louer accessible depuis l'adresse <https://www.facebook.com/AVendreALouer.fr?>
2. Cliquer sur le bouton « j'aime »
3. Autoriser les permissions demandées au moment de l'installation de l'application d'instantanés gagnants
4. Cliquer sur le bouton de participation (en ayant rempli l'ensemble du formulaire)
5. La réponse est instantanée : le participant est informé s'il a gagné ou perdu

Afin d'augmenter ses chances de gain, le participant a la possibilité d'inviter les amis de son réseau Facebook à participer au jeu en partageant sa participation sur son mur ou par tout autre moyen.

Pendant la durée du jeu, une personne définie par son compte Facebook et son adresse e-mail pourra participer autant de fois qu'elle le souhaite. Une personne, définie par son compte Facebook et son adresse e-mail, ne pourra gagner qu'une seule fois pendant la durée du jeu.

Article 4 - Dotations

4. Dotations attribuées dans le cadre des Instants gagnants et tirage au sort

L'instant gagnant ainsi que le tirage au sort permettent de remporter une enveloppe de 1000€ afin de procéder à la décoration d'un bien immobilier. Une séance de coaching déco sera également programmée afin d'accompagner le gagnant dans ses choix.

La somme remportée sera entièrement dédiée à la redécoration de l'intérieur de l'habitation du gagnant, le tout coordonné par l'intervention d'un coach en home staging.

La valeur du lot ne pourra en aucun cas être exigée contre tout autre bien ou service.

Article 5 - Désignation du/des gagnant(s) et modalités d'attribution des dotations

5. Gagnants du Tirage au sort et Instant Gagnant

Un premier gagnant se verra remporter la dotation via le principe de l'Instant Gagnant, à une date et une heure définie par la société organisatrice.

Un tirage au sort sera effectué parmi les participants à la fin du concours pour désigner le second gagnant. Seul celui ou celle ayant correctement complété le formulaire d'inscription pourra participer au tirage.

Les participants n'ayant pas complété correctement un ou plusieurs champs du formulaire d'inscription ne seront pas inscrits aux tirages au sort.

Les gagnants seront informés des résultats à l'issue des tirages au sort par courrier électronique aux coordonnées qu'il aura indiquées dans le formulaire de participation au Jeu. La société PAGES JAUNES SA se mettra en contact avec chacun des deux gagnants par courrier électronique et ces-derniers disposent d'un délai de 7 jours pour y répondre.

Le défaut de réponse dans le délai de 7 jours précité entraîne la perte du bénéfice du prix, sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée à ce titre. Dans ce cas précis, le suppléant sera alors contacté dans les mêmes conditions précitées ci-dessus. Le défaut de réponse dans le délai précité entraîne la perte du bénéfice du prix, sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée à ce titre. Le prix sera perdu et ne sera pas remis en jeu.

Article 6 - Modification du règlement

La Société organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écourter, prolonger ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 7 - Vérification de l'identité des participants

Pour assurer le respect du présent règlement, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification de l'identité des participants, leur lieu de résidence et leur appartenance au réseau social Facebook. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination de la participation.

Article 8 - Responsabilité

La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet ou de la plate-forme Facebook empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement. Notamment, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

Si la Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et /ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs matérielles (notamment d'affichage sur les sites du jeu, d'envoi d'e-mails erronés aux participants, d'acheminement des emails), d'une absence de disponibilité des informations et/ou la présence de virus sur le site. La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

En outre, la Société Organisatrice n'est pas responsable en cas :

- De problèmes de matériel ou de logiciel
- De destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Société Organisatrice
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique

- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu
- De conséquences d'éventuels retard, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers.
- D'utilisation des données personnelles par Facebook

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 9 – Dépôt du règlement

Le règlement est librement consultable sur la page Facebook de AVendreALouer.fr Instant Gagnant à cette adresse : <http://www.facebook.com/AVendreALouer.fr>

Le règlement du jeu peut également être obtenu par courrier, à titre gratuit et sur simple demande à l'adresse : PAGES JAUNES SA 7 avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex.

Les frais d'affranchissements engagés pour cette demande seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande accompagnée d'un RIB (une demande par foyer).

Article 10 - Informatiques et Libertés

Les informations recueillies dans le cadre du présent jeu sont nécessaires à la prise en compte de votre participation. Ces informations sont destinées à PAGES JAUNES SA, responsable du traitement, aux fins de gestion de votre participation, pour la détermination des gagnants et pour l'attribution et l'acheminement des lots.

En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de la société organisatrice. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal (mail opt-in actif).

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Si vous souhaitez l'exercer, vous pouvez écrire au Service

Consommateurs de : PAGES JAUNES SA, 7 avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex.

Article 11 - Litiges

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et adressée à PAGES JAUNES SA, 7 avenue de la Cristallerie - 92317 Sèvres Cedex

La Société Organisatrice tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect de la législation française. Ces décisions seront sans appel. La loi applicable au présent règlement est la loi française et la langue applicable est la langue française. Tout différend né à l'occasion de ce jeu-concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la Société Organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du jeu.

Article 12 - Informations générales

1. Il ne sera répondu à aucune demande (écrite, téléphonique ou orale) concernant les modalités ou le mécanisme du jeu, l'interprétation ou l'application du présent règlement. Toutefois les joueurs pourront être informés du nom des gagnants en cas de demande une fois le jeu terminé en s'adressant à : PAGES JAUNES SA, 7 avenue de la Cristallerie - 92317 Sèvres Cedex

2. Toute contestation ou réclamation relative au jeu ne pourra être prise en considération au-delà du **25/04/2014 minuit inclus** (cachet de la poste faisant foi).